



Expertise Comptable
Audit & Conseil

Associés
Commissaires aux comptes

Michel MARTIN
Bruno ROUILLE
Estelle COLLET
Pascal VALTON
Jean-Marc LECONTE
Florence ANDRÉ
Vincent COCUELLE
Valentin DOLIGÉ
Thibaut CLOSSET
Yveric FOUI
Anne-Laure BRUN
Caroline MASSON
Rudy ROUSSEAU
Nicolas BAVANT
Thomas VATINEL
Sonia AUBERT-SEYRES
Aurélié PINSARD
Alizée PENON-MURDZA
Benjamin GOBEAUT
Nicolas ROUILLE
Thomas MASSÉ

2, avenue de Paris
45056 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 77 76 75
orcom@orcom.fr

2, rue Edouard Branly
CS 50015
45125 Villemandeur
Tél : 02 38 95 03 10
orcomvillemandeur@orcom.fr

31, rue du Faubourg Saint-Germain
45600 Sully-sur-Loire
Tél : 02 38 36 46 03
orcomsully@orcom.fr

Parc des Propylées
7, allée des Atlantes
CS 60276
28008 Chartres Cedex
Tél : 02 37 26 28 28
orcomchartres@orcom.fr

8, rue des Granges Galand
BP. 10329
37553 Saint-Avertin Cedex
Tél : 02 47 71 20 20
orcomtours@orcom.fr

1, avenue de la Butte
CS 13302
41033 Blois Cedex
Tél : 02 54 43 75 57
orcomblois@orcom.fr

ORCOM AUDIT

Société de Commissaires
aux Comptes membre de la
Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de
Versailles et du Centre

S.A.S AU CAPITAL DE 850.000 €
RCS ORLÉANS 323 479 741
N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :
FR 19 323 479 741

Orléans, le 29 juin 2026

Madame La Présidente
L'OPCOMMERCE
251 Bd PEREIRE
75017 PARIS

OA/TCL
APN

Madame La Présidente,

Nous vous prions de trouver ci-joints les rapports que nous avons établis en notre qualité de commissaire aux comptes de votre association :

- **Le rapport sur les comptes annuels.**
L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif prévoit que les comptes annuels de certaines associations comportent une information sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association. Le point 5.5 de l'annexe des comptes annuels clos au 31 décembre 2025 fait référence à cette disposition sans toutefois mentionner de montant. Au regard de nos échanges, nous comprenons que cette information est communiquée par ailleurs directement aux services de l'Etat.
- **Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les fonctions exercées par les administrateurs auprès d'un établissement de crédit, d'une société de financement ou d'un organisme prestataire de formation.**
- **Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.**

S'agissant de ces deux derniers rapports, nous avons reçus les attestations sur l'honneur de l'ensemble des administrateurs de l'OPCOMMERCE à l'exception de trois administrateurs (un titulaire et deux suppléants) dont vous n'avez pas obtenu le retour à ce jour.

Nous vous prions de croire, Madame, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Aurélié PINSARD

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

L'OPCOMMERCE

31/12/2025

..*.*.*

S O M M A I R E

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL SUR LES CUMULS DE MANDATS

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSOCIATION L'OPCOMMERCE**Siège social : 251 BD PEREIRE****75017 PARIS 17**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2025

Au Conseil d'Administration de l'association l'OPCOMMERCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association L'OPCOMMERCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine l'Association L'OPCOMMERCE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC 2022-06, ANC 2023-03 et ANC 2023-07 exposées dans l'annexe des comptes annuels au paragraphe « 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES ».



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Engagements de financement de formations

Conformément aux dispositions du plan comptable applicable aux organismes paritaires de la formation professionnelle, l'association constitue des charges à payer pour engagement de financement de formations qui figurent au passif du bilan pour un montant de 776 millions d'euros TVA incluse. Ces provisions sont évaluées selon les modalités décrites à la note 3.11 « Charges à payer et EFF ». Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'association et à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de cette estimation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance associative relatives aux comptes annuels

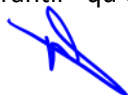
Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de



systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 29 Juin 2026

Le Commissaire aux comptes

ORCOM AUDIT

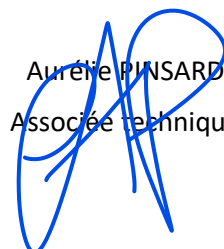
Thibaut CLOSSET

Associé

A blue ink signature of Thibaut CLOSSET, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Aurélien PINSARD

Associée technique

A blue ink signature of Aurélien PINSARD, featuring a large, stylized 'A' followed by several loops and a long horizontal stroke.



Bilan et Compte de Résultat d'ensemble

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

avant affectation du résultat (en EUROS)

ACTIF	31.12.2025			31.12.2024	PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
	Brut	Amort & pro	Net				
ACTIF IMMOBLISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	3 644 092	1 433 979	2 210 113	1 830 973	Réserves		
Immobilisations corporelles	5 724 981	2 386 126	3 338 854	3 758 466	Report à nouveau	38 281 231	34 906 809
Immobilisations financières	664 138		664 138	659 141	Excédent ou déficit	(7 727 268)	3 374 422
Compte de liaison investissements					Total des fonds propres (I)	30 553 963	38 281 231
					FONDS DEDIES (II)	2 269 621	3 415 096
					PROVISIONS		
					Provisions pour risques	1 877 447	3 414 955
					Provisions pour charges	827 126	719 719
Total de l'actif immobilisé (I)	10 033 211	3 820 105	6 213 105	6 248 580	Total des provisions (III)	2 704 574	4 134 674
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
France Compétences	739 321 816		739 321 816	895 657 223	Emprunts et dettes assimilées	53 644 479	55 570 183
Créances sur autres subventions	5 488 185		5 488 185	12 569 944	France Compétences		
Adhérents et comptes rattachés	6 079 321		6 079 321	5 111 171	Charges à payer pour EFF	776 364 848	947 121 372
Autres créances	14 871 594		14 871 594	16 690 628	Dettes fournisseurs	4 797 495	4 240 085
Charges constatées d'avance	1 183 196		1 183 196	1 335 448	Dettes fiscales et sociales	7 328 435	8 678 630
Valeurs mobilières de placement					Autres dettes	18 585 516	17 003 110
Disponibilités	130 351 398		130 351 398	151 837 902	Produits constatés d'avance	7 259 685	11 006 515
Total de l'actif circulant (II)	897 295 510		897 295 510	1 083 202 316	Total des dettes (IV)	867 980 457	1 043 619 895
TOTAL ACTIF (I + II)	907 328 721	3 820 105	903 508 616	1 089 450 895	TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	903 508 616	1 089 450 895

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025
en Euros

	Exercice 2025	Exercice 2024
Concours de France Compétences		
- au titre des collectes légales	290 718 391	290 732 476
- au titre de la péréquation	512 947 010	562 488 968
Contributions supplémentaires	10 948 847	13 410 347
Subventions	(614 590)	(6 243 681)
<i>Aides de l'Etat</i>	(657 249)	(6 380 032)
<i>Aides des régions et autres collectivités locales</i>	91 491	116 351
<i>Aides du Fonds social européen (FSE)</i>		
<i>Appels à Projets</i>		
<i>Part du FPSPP</i>		
<i>Part du FSE</i>		
<i>Péréquation</i>		
<i>Autres Aides</i>	(48 832)	20 000
Utilisations des fonds dédiés	382 853	4 178 344
Autres produits de formation	2 285 253	695 748
PRODUITS DE FORMATION	816 667 764	865 262 203
Charges de formation	769 064 434	806 236 625
<i>Dont</i>		
<i>Fonctionnement CFA</i>		
<i>Investissement OF</i>	389 070	332 521
<i>CPF</i>		
Reversements		
Report en fonds dédiés formation	173 954	382 853
Autres charges formation	592 070	2 494 256
CHARGES DE FORMATION	769 830 458	809 113 734
Total I - Résultat de formation	46 837 306	56 148 469

	Exercice 2025	Exercice 2024
Subventions de fonctionnement	1 497 811	1 202 242
Transferts de charges		
Reprises sur provisions pour risque et charges	144 579	
Utilisation des fonds dédiés	3 032 243	4 482 585
Autres produits	299 227	434 679
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	4 973 860	6 119 507
Achats et autres charges externes	21 722 920	21 200 784
Impôts, taxes et versements assimilés	354 142	287 221
Charges de personnel	34 092 180	34 670 180
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 756 754	1 354 392
Reports en fonds dédiés	2 095 668	3 032 243
Autres charges	138 053	480
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	60 159 717	60 545 299
Total II - Résultat de fonctionnement	(55 185 857)	(54 425 792)
Total III - Résultat de l'activité (I + II)	(8 348 551)	1 722 677
Produits financiers	817 788	3 216 567
Charges financières	236	247
Total IV - Résultat financier	817 552	3 216 320
Produits exceptionnels		7 500
Charges exceptionnelles		800 100
Total V - Résultat exceptionnel		(792 600)
Impôts sur les bénéfices (VI)	196 269	771 975
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (III + IV + V - VI)	(7 727 268)	3 374 422

1. DESCRIPTIF DE L'OBJET SOCIAL, DES MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS DE L'ENTITE

1.1 Objet social

Conformément aux dispositions législatives, réglementaires et conventionnelles en vigueur, L'OPCOMMERCE, en tant qu'opérateur de compétences, a pour objet de financer des actions de formation, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation.

1.2 Missions sociales

Les missions sociales assurées par L'OPCOMMERCE sont définies à l'article 3 de l'accord du 11 décembre 2018. L'OPCOMMERCE a pour missions :

- d'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation conclus par les entreprises relevant des branches comprises dans son champ d'intervention ainsi que le financement des certifications et actions de formation réalisées dans le cadre des dispositifs prévus par la législation en vigueur ;
- d'apporter un appui technique aux branches adhérentes qui le souhaitent pour la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, leur mission de certification ainsi que dans le fonctionnement de leur observatoire prospectif des métiers et des qualifications ;
- d'assurer un service de proximité au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises, permettant d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
- d'accompagner les entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité ;
- de prendre en charge les dépenses des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications des branches et d'un observatoire prospectif du commerce ;
- de consolider les données des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications des branches ;
- de prendre en charge les dépenses d'ingénierie de certification et de formation ;
- de promouvoir auprès des entreprises les formations réalisées en tout ou partie à distance ou en situation de travail ;
- de promouvoir des programmes d'actions de formations collectives interbranches ;
- d'informer, sensibiliser et accompagner les entreprises sur le droit à la formation professionnelle

continue et les dispositifs légaux et conventionnels de formation ;

- d'assurer le rôle confié par la loi aux opérateurs de compétences en matière de qualité de la formation
- d'informer les entreprises sur les enjeux liés au développement durable et de les accompagner dans leurs projets d'adaptation à la transition écologique, notamment par l'analyse et la définition de besoins en compétences.
- de promouvoir les métiers du Commerce
- de rechercher tout financement complémentaire possible pour la réalisation de ses missions.

1.3 Moyens mis en œuvre et ressources

L'OPCOMMERCE bénéficie de ressources en provenance de FRANCE COMPETENCES et de la collecte auprès des entreprises relevant de son champ d'intervention. Ces ressources permettent à l'OPCOMMERCE d'assurer ses missions sociales.

L'OPCOMMERCE est administré par un Conseil d'administration, composé des représentants des employeurs et des salariés du secteur du Commerce. Celui-ci a notamment pour rôle :

- d'arrêter les orientations stratégiques dans le respect des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur ;
- de définir les règles de fonctionnement applicables aux différentes sections financières ;
- de valider les propositions des sections professionnelles paritaires relatives aux priorités et règles de prise en charge des formations ;
- d'arrêter le budget, approuver le bilan et le compte de résultat et procéder ou faire procéder à toutes les opérations comptables et financières nécessaires à la bonne gestion de l'opérateur de compétences ;
- de conclure ou autoriser toute convention visant à mobiliser des financements complémentaires et à nouer des partenariats opérationnels avec les institutions intervenant dans le champ de L'OPCOMMERCE ;
- de valider les budgets des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications des branches et le budget et les modalités de fonctionnement de l'observatoire interbranches ;
- de conclure la convention d'objectifs et de moyens entre L'OPCOMMERCE et l'État.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC n°2019-03 du 5 juillet 2019 relatif aux comptes annuels des organismes paritaires de la formation professionnelle et de France Compétences, modifié par le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 (pris en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers) et par le règlement ANC n°2023-07 du 10 novembre 2023. Pour les dispositions non spécifiques, l'opérateur de compétences applique le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ainsi que le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, à l'exception de l'application du nouveau règlement ANC n°2023-03 :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2023-03, relatif à la modernisation des états financiers, s'applique à toute entité soumise aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a notamment pour effet :

- l'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Au cours de l'exercice, le plan comptable de l'entreprise a été modifié afin de refléter les évolutions réglementaires et les besoins spécifiques de gestion avec la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression des comptes de transferts de charges.



Les modifications suivantes ont notamment été apportées : Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

N° Ancien Comptes	Libellé Anciens Comptes	N° Nouveaux Comptes	Libellé Nouveaux Comptes	Montants Comptabilisés
67120000	PENALITES ET AMENDES FISCALES FG	65820001	Pénalités, amendes fiscales et pénales 100% Alt-Pro	138 000,00
77200000	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR EXERC. ANTERIEURES	75810000	Produits Divers de Gestion Fct	13 386,00
77130001	PX EXCEPTIONNELS GESTION FORMATION PRO	75814010	Produits Divers de Gestion Alt-Pro Soumis	8 598,24
77130003	PX EXCEPTIONNELS GESTION FORMATION P11-49	75812000	Produits Divers de Gestion PDC Soumis	3 185,29
77130008	PX EXCEPTIONNELS GESTION FORMATION VV	75819000	Produits Divers de Gestion VV Soumis	3 062,85
79100000	TRANSFERT DE CHARGES	64900000	REGUL SOCIALES	6 884,60
79100000	TRANSFERT DE CHARGES	75870000	Indemnités d'Assurance	1 229,55

2.2 Informations complémentaires

2.2.1 Collecte

Au titre de 2025, seules les contributions conventionnelles, les versements volontaires et ceux liés au dialogue social, sont directement encaissés par l'OPCO.

2.2.2 Faits marquants de l'exercice

L'activité de l'exercice a été marquée par :

- la prise en charge de 107.051 contrats d'alternants (hors Pro A) en 2025 vs 110.230 en 2024,
- La modification du calcul des excédents financiers par le décret 2025-558 du 21 juin 2025 selon deux règles cumulatives :
 - a) les fonds propres de chaque section comptable dédiée à l'Alternance ou au PDC ne peuvent excéder, au 31 décembre de l'année, 10% des produits de formation comptabilisés sur chaque section au cours de l'exercice. Pour 2025, ce taux est à 15%.
 - b) Les disponibilités dont un opérateur de compétences peut disposer à cette même date au titre des actions ne peuvent excéder le tiers des charges comptabilisées au cours du dernier exercice clos, déduction faite des dotations aux amortissements et des provisions autres que celles relatives à un contentieux engagé avec un organisme de formation
- l'absence de reversement d'excédent de trésorerie de la section Alternance et PDC
- la décision du conseil d'administration de mutualiser les budgets de versements volontaires créditeurs des Entreprises n'ayant aucune activité sur les trois dernières années
- l'obligation pour les entreprises de verser une participation obligatoire de 750 euros pour les contrats d'apprentissage signés à compter du 1er juillet 2025 pour les niveaux supérieurs ou égales à 6, réduisant d'autant la péréquation reçue par l'Opcommerce, soit un impact 11.8 M € (15 711 dossiers)

3. INFORMATIONS DETAILLEES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue entre 1 et 5 ans. Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels, des licences et des développements informatiques à hauteur de 3 644 092 euros.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue qui correspondent à la durée d'usage.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Agencements : 5 à 10 ans
- Matériels de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans

3.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées pour la totalité de dépôts de garantie sur loyers.

3.4 Synthèse des immobilisations

Valeur brute	Valeur Brute				Amortissements				Actif net
	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	3 081 975	852 032	306 449	3 627 558	1 251 002	489 426	306 449	1 433 979	2 193 580
Immobilisations corporelles	5 728 375	312 577	315 972	5 724 981	1 989 710	712 388	315 972	2 386 126	3 338 854
Immobilisations financières	659 141	21 084	16 088	664 138	-	-	-	-	664 138
Immobilisations en cours	19 800	16 534	19 800	16 534	-	-	-	-	16 534
Total	9 489 292	1 202 227	658 308	10 033 210	3 240 712	1 201 814	622 421	3 820 105	6 213 105

Les immobilisations corporelles se décomposent ainsi :

Agencements et aménagements	3 133 056
Matériels de bureau et informatique	2 068 487
Mobiliers	523 437

Les dotations aux amortissements constatées au 31/12/2025 ont été réparties entre les dispositifs au prorata des frais de gestion comptabilisés au 31/12/2025 par dispositif.

Cette répartition est la suivante :

Dispositif	PROF	PDC	VV	CONV	TOTAL
Taux	93,61%	4,75%	0,89%	0,75%	100,00%

3.5 Actif circulant

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

L'actif circulant (hors comptes de liaison) s'élève au 31 décembre 2025 à 897 295 511 euros se décomposant comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances à recevoir France Compétences	739 321 816	739 321 816	
- au titre de 2024	184 402 328		
- au titre de 2025	554 919 488		
Créances sur autres subventions	5 488 185	5 488 185	
Adhérents et comptes rattachés	6 079 321	6 079 321	
Autres créances	14 871 594	14 871 594	
- Crédit de TVA	6 906 173		
- Tva deductible	666 719		
- Tva deductible sur CAP EFF	7 155 421		
- Fournisseurs avance et acomptes	-		
- Autres	143 281		
Disponibilités	130 351 398	130 351 398	
Charges constatés d'avance	1 183 196	1 183 196	
TOTAL	897 295 511	897 295 511	

A la date du bureau du 28 mai 2026, l'Opcommerce a encaissé la totalité de sa créance à recevoir au titre de l'exercice 2024.



3.6 Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatés d'avance	1 183 196		
Total	1 183 196		

3.7 Trésorerie

La trésorerie hors comptes de liaison à l'actif du bilan au 31 décembre 2025 se décompose de la façon suivante :

	Trésorerie au 31/12/2025
Valeurs mobilières de placement	-
Disponibilités	
Trésorerie à l'actif du bilan (a)	130 351 398
Dettes financières : Concours bancaires (b)	53 644 479
Disponibilités nettes au 31/12/2025 (a) - (b)	76 706 919

Conformément au plan comptable, les comptes de liaison ne sont pas présentés dans le bilan consolidé.

3.8 Répartition de la section moyens communs

Conformément à la législation en vigueur, les actifs et passifs de fonctionnement sont présentés dans une section spécifique, la section « moyens communs ».

Les immobilisations nettes sont réparties entre les sections par un compte de liaison investissement. Les autres actifs et passifs sont inscrits dans un compte de liaison « moyens communs ». La contrepartie est inscrite sur chaque section en compte de liaison « moyens communs ».

3.9 Produits constatés d'avance

Ce poste se décompose principalement comme suit :

3.9.1 Versements volontaires

Concernant la section « versements volontaires », les collectes sont remises à disposition de l'entreprise si celles-ci ne sont pas utilisées à l'issue de l'exercice. En conséquence, un produit constaté d'avance est inscrit dans les comptes, il s'élève à 6 675 475 euros au 31/12/2025 (10 317 325 euros au 31/12/2024).

3.9.2 Autres produits constatés d'avance

La prise en charge par le bailleur des travaux d'agencements effectués au siège de l'Opcommerce et dans la délégation Occitanie de l'Opcommerce pour un montant de 1 049 800 € reste comptabilisée en produit constaté d'avance pour un montant de 584 210 € contre 689 190 € l'année dernière, soit un produit constaté dans les comptes de l'exercice pour 104 360 € afin de suivre la charge d'amortissement correspondante étalée sur 10 ans.

3.10 Excédent de trésorerie

L'article R6332-27 du code du travail dispose que les disponibilités, dont un opérateur de compétences peut disposer au 31 décembre d'une année donnée au titre des actions de l'alternance ou du plan de développement des compétences, ne peuvent excéder le tiers des charges comptabilisées au cours du dernier exercice clos, déduction faite des dotations aux amortissements et des provisions autres que celles relatives à un contentieux engagé avec un organisme de formation.

Conformément au II de l'article 5 du décret n° 2022-956 du 29 juin 2022, ces dispositions s'appliquent au calcul des disponibilités constatées à compter du 1er janvier 2023.

Il n'y a pas d'excédent de trésorerie comptabilisé en charges au titre de l'exercice clos le 31/12/2025.

3.11 Charges à payer et EFF

Les actions de formation sont comptabilisées au compte 656 « charges au titre des formations ».

Les charges à payer pour engagements de financement de formation s'élèvent à 776 364 848 € TTC soit 764 902 784 € HT au 31 décembre 2025.

La comptabilisation en charges à payer pour engagement de financement de formation (E.F.F.) correspond aux engagements de financement relatifs à des actions de formations restant à dispenser, diminués du taux d'annulation probable des engagements, moyenne des annulations des trois exercices précédents dénoués (calculé par agrément).

L'OPCOMMERCE a par ailleurs décidé, dans le respect du plan comptable des OPCO et du principe de prudence, de tenir compte, dans ses taux d'annulation, de l'impact du Covid et n'a pas pris l'année 2020 dans le calcul du taux d'annulation pour la section PDC.

Pour les contrats d'apprentissage pour lequel l'OPCO ne dispose pas encore, par définition, de données historiques, nous avons retenu un taux d'annulation probable de 18,59 % sur les coûts contrats et un taux d'annulation probable de 60% sur les frais d'annexes. Il est précisé que ce taux différencié de 60% sur les frais annexes a été utilisé pour la première fois en 2025 et appliqué à l'ensemble des millésimes

de contrats d'apprentissage en cours.

Le pourcentage des taux d'annulation retenu pour le calcul de provision pour charges de formation est le suivant :

Taux d'annulation	2025	2024
Contrat Pro hors EFT	34,79%	32,06%
Contrat d'apprentissage NPEC	18,59%	18,00%
Contrat d'apprentissage Frais Annexes	60,00%	40,00%
EFT Contrat Pro	27,43%	29,95%
EFT Contrat d'apprentissage	39,94%	37,67%
Contrats Tuteurs	23,88%	26,36%
Plan-50	10,63%	14,18%
PROA	27,97%	20,52%
EFT/PROA	17,84%	9,11%

Aucun taux d'annulation n'est pratiqué dans les sections Versements Volontaires (VV) et Conventionnelle. En effet, ces sections fonctionnent, par définition, sans mutualisation, toute annulation implique une remise à disposition des fonds au profit des adhérents contributeurs (VV) ou de la branche (Conventionnelle).



3.12 Suivi des charges à payer pour engagements de financement de formations (EFF)

(Montants ci-dessous exprimés en HT)

Conformément au règlement comptable, les tableaux de suivi des EFF sont établis par dispositif et présentés dans chaque section financière.

TABLEAU DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION						
Tableau de suivi du restant à financer par millésime		Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	254 147 820	296 234 634	893 182 028		1 443 564 481
B	Engagements et compléments	2 636 441	6 471 965	14 124 480	1 082 667 043	1 105 899 929
C=A+B	Total I	256 784 261	302 706 599	907 306 508	1 082 667 043	2 549 464 411
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	20 642 656	148 890 761	496 102 270	273 632 227	939 267 914
E	Annulations de l'exercice N	179 551 821	35 020 428	126 429 491	0	341 001 740
F=D+E	Total II	200 194 478	183 911 188	622 531 761	273 632 227	1 280 269 655
G=C-F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice N	56 589 783	118 795 411	284 774 746	809 034 816	1 269 194 756
Tableau de suivi des engagements de financement de formation						
Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	70 865 642	199 628 866	663 886 740		934 381 248
I	Engagements bruts de financement de formation de l'Exercice N				1 082 667 043	1 082 667 043
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N					
K+IxJ	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N				227 394 863	227 394 863
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice				273 632 227	273 632 227
L	Extourne charges à payer pour engagements de financement de formation	70 865 642	199 628 866	663 886 740		934 381 248
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	10 699 156	30 008 997	147 749 544	576 445 091	764 902 787
N=H-L+M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	10 699 156	30 008 997	147 749 544	576 445 091	764 902 787
Echéance à moins d'un an						
Echéance à plus d'un an						

3.13 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont définis à l'article 132-1 du règlement comptable applicable aux associations depuis le 1er janvier 2020. Ils se définissent comme suit :

- La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ». L'article 132-2 liste expressément les ressources qui peuvent être affectées en fonds dédiés à la clôture de l'exercice :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
 - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurance-vie.

Les fonds dédiés feront l'objet d'une reprise au fur et à mesure de leur utilisation, ou à défaut d'une reprise pour reversement.

Les fonds dédiés s'élèvent, au 31 décembre 2025 à 2 269 621 euros et sont ventilés de la manière suivante :

- Versements volontaires : 188 002 euros,
- Moyens communs : 2 081 620 euros,

Il est précisé que les fonds dédiés concernent principalement pour le fonctionnement les diagnostics RH GEPP.

2 025	A l'ouverture	Reports(689)	Utilisation(789)	A la cloture
REGION (2)	762 030	516 076	762 030	516 076
DIRECCTE /DREETS (6)	2 108 340	1 312 920	2 108 340	1 312 920
DGEFP (5)	391 211	351 531	391 211	351 531
FSE (4)	-	-	-	-
PE PIC (7)	-	-	-	-
AGEFIPH (3)	153 515	76 095	153 515	76 095
Autres (8)	-	13 000	-	13 000
TOTAL	3 415 096	2 269 621	3 415 096	2 269 621



3.14 Provisions pour risques et charges

	Au début de l'exercice	Dotations	Reprises	A la fin de l'exercice
Litiges et contentieux	1 035 462	511 556	35 462	1 511 556
Indemnités de retraite	719 719	107 407		827 126
Provision pour risques d'annulation	2 379 493	365 891	2 379 493	365 891
Total	4 134 674	984 854	2 414 955	2 704 573

L'évaluation de la provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite du personnel a été effectuée pour l'ensemble des salariés présents au 31 décembre 2025 par la méthode de la dette actuarielle. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Augmentation annuelle des salaires = 2%,
- Taux d'actualisation = 3 %,
- Age de départ prévu = 67 ans,
- Taux de rotation = 8% dégressif,
- Taux de charges sociales patronales = 45%,
- La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.

3.15 Détail des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Emprunt et dettes assimilées	53 644 479	53 644 479	
- <i>Alternance</i>	<i>53 644 479</i>		
Charges à payer pour EFF	776 364 848	776 364 848	
Dettes fournisseurs	4 797 495	4 797 495	
Dettes fiscales et sociales	7 328 435	7 328 435	
- <i>TVA</i>	<i>1 031 501</i>		
- <i>Oragnismes sociaux</i>	<i>1 757 088</i>		
- <i>Primes, CP , et dettes aux salariés</i>	<i>4 064 925</i>		
- <i>Autres taxes</i>	<i>474 921</i>		
Autres dettes	18 585 516	18 585 516	
Produits constatés d'avance	7 259 685	6 779 835	479 850
TOTAL	867 980 458	867 500 608	479 850

4 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 **Note sur les ressources comptabilisées**

Collectes légales et conventionnelles

L'OPCO reçoit la participation des employeurs au titre de la formation professionnelle conformément aux dispositions du code du travail et des accords de branche en vigueur au 31 décembre 2025.

Les sommes collectées dans le cadre de l'obligation légale (via l'URSSAF puis France Compétences) ou conventionnelle constituent des produits pour l'OPCO à comptabiliser sur l'exercice de versements des rémunérations.

Collectes - versements volontaires

Les versements volontaires réalisés par les adhérents sont comptabilisés en produits lors de la décision de financement des actions de développement de la formation professionnelle ou lorsque la prestation de l'OPCO à l'origine de ces contributions a été effectivement rendue.

Aussi, à la clôture de l'exercice, l'OPCO comptabilise selon les cas :

- un produit constaté d'avance lorsque les VV perçus excèdent les engagements pris à la clôture (cf. note "Produits constatés d'avance - versements volontaires"),
- un produit à recevoir lorsque des prestations ont été réalisées et/ou des engagements pris alors même que le VV n'a pas été encaissé à la clôture (cf. note "Compte de résultat détaillé VV").

Comptabilisation par l'OPCO des conventions de financement

Les conventions de financement conclues entre l'OPCO et un organisme financeur prévoient l'attribution par l'organisme financeur d'une aide en contrepartie de la réalisation par l'OPCO de l'opération de formation mentionnée dans la convention. Dans le cadre des conventions de financement, les aides sont attribuées à l'exercice de levée de la condition suspensive sous réserve de la non-survenance d'événements résolutifs en N+1.

Les subventions rattachées à l'exercice s'appuient sur les conventions de financement.

Les principes suivants sont appliqués :

- un produit à recevoir est constaté conformément à la notification de financement ;
- un report en fonds dédiés est constaté afin de neutraliser le produit à recevoir comptabilisé relatif aux engagements non encore réalisés. L'utilisation des fonds dédiés sur les années suivantes est constatée corrélativement aux engagements réalisés pour assurer l'adéquation des produits liés aux conventions de financement avec les charges subventionnées.



4.2 Péréquation

La notification de l'attribution d'une enveloppe de fonds réservés constitue pour l'OPCO un produit à recevoir à comptabiliser sur l'exercice. Le montant de ce produit doit être ajusté lors de l'arrêté des comptes en fonction des besoins de couverture justifiés au cours de l'exercice.

Le montant du produit au titre de l'exercice 2025 s'élève à 512 947 010 euros.

Cette péréquation sera ajustée à l'occasion de l'examen des éléments définitifs de nos comptes annuels.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes sont comptabilisés à hauteur de 68 000 euros HT à la clôture de l'exercice 2025.

5.2 Effectifs

L'effectif de L'OPCOMMERCE en ETP au 31 décembre 2025 est détaillé de la manière suivante:

2025	Salariés	Mise à disposition	Total
Ouvriers	0	0	0
Employés	155	0	155
Techniciens, agents de maîtrise	70	0	70
Cadres	281	0	281
	506	0	506

5.3 Respect du plafonnement des frais (COM)

Une convention d'objectifs et de moyens a été signée le 17 octobre 2023, entre l'Etat et l'Opcommerce, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025. Elle définit les modalités de financement et de mise en œuvre des missions de l'OPCO.

En application de l'article D6332-19 du code du travail, les charges de structure sont réparties selon la modulation imposée par l'état.



Méthodologie de répartition

La mise en œuvre de la COM implique, en premier lieu, une répartition des frais par destination entre les activités définies par la convention entre les frais de gestion et les frais d'information et de mission.

Dans un deuxième temps, la répartition des frais est opérée entre les dispositifs.

Répartition entre les activités de la COM

Les principes suivants de répartition des frais par rubrique de la COM été retenus :

- Répartition des « charges de personnel » :
 - o Affectation de la masse salariale chargée par grand type de métier. La clé de répartition est la masse salariale chargée.
- Répartition des autres charges de fonctionnement (nettes des produits correspondants) :
 - o Rattachement des charges par nature. A défaut, par les charges indirectes, la clé de répartition de l'effectif en équivalent temps plein.

Les frais globaux nets s'établissent à **55 185 857 €** pour des fonds gérés à hauteur de **814 614 248 €** soit un taux de COM de **6.77%** respectant le montant plafond mais en dépassement de 0.36 point du taux fixé par la COM

Ce dépassement de 0,36 point demeure très contenu et s'explique principalement par la baisse des fonds gérés au cours de l'exercice 2025. Les dépenses de gestion respectent par ailleurs les plafonds fixés en valeur absolue par la COM pour cet exercice.

La DGFEF a été informée du dépassement et a validé celui-ci.

(en K €)

2025	Total	ALT	PDC	Conv	VV
Fonds gérés(a)	814 614 248,06	764 774 591,71	38 890 809,00	5 853 119,23	5 095 728,12
COM Plafond(b)	60 350 000,00	51 941 702,00	7 008 298,00	280 000,00	1 120 000,00
Charges brutes de fonctionnement(c)	60 159 716,54	55 870 988,85	2 829 634,14	496 591,65	962 501,89
Produits de fonctionnement(d)	4 973 859,67	4 543 590,00	224 843,68	33 626,36	171 799,63
Résultat de fonctionnement(e=c-d)	55 185 856,87	51 327 398,86	2 604 790,46	462 965,30	790 702,26
Taux de COM des charges de fonctionnement nettes(f=e/b)	6,77%	6,71%	6,70%	7,91%	15,52%
Résultat financier net de l'IS(g)	621 282,54	614 751,91	4 894,06	748,27	888,31
Charges de fonctionnement nettes des produits financiers (h=e-g)	54 564 574,33	50 712 646,95	2 599 896,40	462 217,03	789 813,95
Ecart €(i=h-b)	-5 785 425,67	-1 229 055,05	-4 408 401,60	182 217,03	-330 186,05
Taux de COM(j=h/a)	6,70%	6,63%	6,69%	7,90%	15,50%

5.4 Fiscalité

L'Administration fiscale a confirmé pour l'année 2025, le statu quo des OPCO qui est en vigueur depuis « l'Urssafisation » de la collecte.

En conséquence, l'Opcommerce a :

- déduit la TVA grevant ses dépenses tout au long de l'exercice 2025 de sorte a généré un crédit de TVA pour lequel est un remboursement est demandé régulièrement
- comptabilisé au 31 décembre 2025 en charges pour leur montant HT les charges liées aux charges à payer, et notamment celles liées aux EFF puisque le droit à déduction de la TVA en 2025 ne sera pas remis en cause.

La position à la fois du crédit de TVA et de la TVA grevant les charges à payer (liées aux EFF ou aux charges de fonctionnement) est résumée à la note « 3.5. Actif circulant » de la présente annexe

5.5 Divers

Dans le cadre de ses obligations de transparence, l'Opcommerce rappelle que, conformément à la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucune rémunération ni avantage en nature n'a été versé au cours de l'exercice 2025 aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés, que sont le Président, le Vice-Président et le Trésorier.

5.6 Eléments post-clôture

- Les dossiers Pro A ne pouvaient être conclus que jusqu'au 31/12/2025
- Un nouveau dispositif nommé « période de reconversion » démarre au 01/01/2026
- Une nouvelle Convention d'Objectifs et de Moyens triennale (2026-2028) devra être signée courant 2026
- La fiscalité des OPCO au regard de la TVA est modifiée. En application du c. du 2 de l'article 269 du Code Général des Impôts, la TVA est exigible sur la facturation des prestations de services auprès de France Compétence à compter du 1^{er} janvier 2026. D'autres conséquences de cette réforme seront applicables au 1^{er} octobre 2026 sur les dispositifs de formation.





Bilan et Compte de Résultat par dispositif



Bilan, Compte de Résultat et EFF

Section Alternance

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025
ALTERNANCE
avant affectation du résultat (en EUROS)

ACTIF	31.12.2025			31.12.2024	PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
	Brut	Amort & pro	Net				
ACTIF IMMOBLISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Réserves		
Immobilisations corporelles					Report à nouveau		
Immobilisations financières					Excédent ou déficit	(0)	0
					Total des fonds propres (I)	(0)	0
					FONDS DEDIES (II)		17 036
Compte de liaison investissements	5 816 431		5 816 431	5 849 144	PROVISIONS		
					Provisions pour risques		
					Provisions pour charges		
Total de l'actif immobilisé (I)	5 816 431		5 816 431	5 849 144	Total des provisions (III)		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
France Compétences	721 429 410		721 429 410	874 685 313	Emprunts et dettes assimilées	53 644 479	55 570 183
Créances sur autres subventions	7 260		7 260	72 200	France Compétences		
Adhérents et comptes rattachés					Charges à payer pour EFF	746 015 801	914 758 398
Autres créances	7 025 324		7 025 324	8 101 030	Dettes fournisseurs	159 398	371 548
Charges constatées d'avance					Dettes fiscales et sociales	164 477	625 759
Valeurs mobilières de placement					Autres dettes	157 500	163 300
Disponibilités	75 845 674		75 845 674	94 510 201	Produits constatés d'avance		
Comptes de liaison					Comptes de liaison		
- Moyens commun					- Moyens commun	9 720 151	9 246 611
- Entre dispositifs	3 931 604		3 931 604	3 452 527	- Entre dispositifs	4 193 897	5 917 581
Total de l'actif circulant (II)	808 239 273		808 239 273	980 821 271	Total des dettes (IV)	814 055 704	986 653 379
TOTAL ACTIF (I + II)	814 055 704		814 055 704	986 670 415	TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	814 055 704	986 670 415

	Exercice 2025	Exercice 2024
Concours de France Compétences		
- au titre des collectes légales	251 827 582	251 839 827
- au titre de la péréquation	512 947 010	562 488 968
Contributions supplémentaires		
Subventions		
<i>Aides de l'Etat</i>		
<i>Aides des régions et autres collectivités locales</i>		
<i>Aides du Fonds social européen (FSE)</i>		
<i>Appels à Projets</i>		
<i>Part du FPSPP</i>		
<i>Part du FSE</i>		
<i>Péréquation</i>		
<i>Autres Aides</i>		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits de formation	8 626	692 570
PRODUITS DE FORMATION	764 783 218	815 021 365
Charges de formation	714 070 567	765 644 369
<i>Dont</i>		
<i>Fonctionnement CFA</i>		
<i>Investissement OF</i>	389 070	332 521
Reversements		
Report en fonds dédiés formation		
Autres charges formation	4	1 200
CHARGES DE FORMATION	714 070 571	765 645 568
Total I - Résultat de formation	50 712 647	49 375 797

	Exercice 2025	Exercice 2024
Subventions de fonctionnement	1 325 768	1 328 260
Transferts de charges		
Reprises sur provisions pour risque et charges	135 337	
Utilisation des fonds dédiés	2 802 362	3 819 393
Autres produits	280 123	406 893
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	4 543 590	5 554 546
Achats et autres charges externes	19 895 330	19 824 945
Impôts, taxes et versements assimilés	331 532	268 860
Charges de personnel	31 912 763	32 452 042
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 644 595	1 267 813
Reports en fonds dédiés	1 948 719	2 802 362
Autres charges	138 050	449
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	55 870 989	56 616 472
Total II - Résultat de fonctionnement	(51 327 399)	(51 061 926)
Total III - Résultat de l'activité (I + II)	(614 752)	(1 686 129)
Produits financiers	809 175	3 175 292
Charges financières	221	231
Total IV - Résultat financier	808 954	3 175 061
Produits exceptionnels		7 021
Charges exceptionnelles		733 883
Total V - Résultat exceptionnel		(726 862)
Impôts sur les bénéfices (VI)	194 202	762 069
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (III + IV + V - VI)	(0)	0

TABLEAU DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION ALT

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	251 600 395	292 761 949	865 500 933		1 409 863 278
B	Engagements et compléments	2 636 441	6 471 965	14 124 480	1 018 700 158	1 041 933 044
C=A+B	Total I	254 236 836	299 233 914	879 625 413	1 018 700 158	2 451 796 321
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	20 397 612	147 880 463	476 282 933	237 245 235	881 806 244
E	Annulations de l'exercice N	177 249 441	33 951 816	124 365 515		335 566 772
F=D+E	Total II	197 647 053	181 832 279	600 648 448	237 245 235	1 217 373 016
G=C-F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice N	56 589 783	117 401 635	278 976 965	781 454 922	1 234 423 306

Tableau de suivi des engagements de financement de formation ALT

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	68 637 859	197 225 010	641 868 363		907 731 232
I	Engagements bruts de financement de formation de l'Exercice N				1 018 700 158	1 018 700 158
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				21,77%	
K+IxJ	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N				221 779 459	
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice				237 245 235	237 245 235
L	Extourne charges à payer pour engagements de financement de formation	68 637 859	197 225 010	641 868 363		907 731 232
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	10 699 156	29 109 364	144 621 531	554 480 601	738 910 653
N=H-L+M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	10 699 156	29 109 364	144 621 531	554 480 601	738 910 653
Echéance à moins d'un an						
Échéance à plus d'un an						



Bilan, Compte de Résultat et EFF Section PDC

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025
PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES - 50
avant affectation du résultat (en EUROS)

ACTIF	31.12.2025			31.12.2024	PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
	Brut	Amort & pro	Net				
ACTIF IMMOBLISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Réserves		
Immobilisations corporelles					Report à nouveau	17 350 694	17 070 868
Immobilisations financières					Excédent ou déficit	(12 990 048)	279 826
					Total des fonds propres (I)	4 360 646	17 350 694
					FONDS DEDIES (II)		
Compte de liaison investissements	295 307		295 307	278 585	PROVISIONS		
					Provisions pour risques		
					Provisions pour charges		
Total de l'actif immobilisé (I)	295 307		295 307	278 585	Total des provisions (III)		
ACTIF CIRCULANT	17 892 406		17 892 406	20 971 910	DETTES		
France Compétences				12 038	Emprunts et dettes assimilées		
Créances sur autres subventions					France Compétences		
Adhérents et comptes rattachés	4 591 998		4 591 998	2 867 728	Charges à payer pour EFF	22 088 281	11 264 329
Autres créances					Dettes fournisseurs	4 214	
Charges constatées d'avance					Dettes fiscales et sociales	40	597
Valeurs mobilières de placement	3 508 747		3 508 747	1 388 663	Autres dettes		7 922
Disponibilités					Produits constatés d'avance		
Comptes de liaison					Comptes de liaison		
- Moyens commun					- Moyens commun	493 504	440 401
- Entre dispositifs	660 228		660 228	3 547 020	- Entre dispositifs	2 000	2 000
Total de l'actif circulant (II)	26 653 379		26 653 379	28 787 359	Total des dettes (IV)	22 588 040	11 715 250
TOTAL ACTIF (I + II)	26 948 686		26 948 686	29 065 944	TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	26 948 686	29 065 944

	Exercice 2025	Exercice 2024
Concours de France Compétences		
- au titre des collectes légales	38 890 809	38 892 649
- au titre de la péréquation		
Contributions supplémentaires		
Subventions	42 614	9 538
<i>Aides de l'Etat</i>	42 614	9 538
<i>Aides des régions et autres collectivités locales</i>		
<i>Aides du Fonds social européen (FSE)</i>		
<i>Appels à Projets</i>		
<i>Part du FPSPP</i>		
<i>Part du FSE</i>		
<i>Péréquation</i>		
<i>Autres Aides</i>		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits de formation	3 187	2 837
PRODUITS DE FORMATION	38 936 609	38 905 024
Charges de formation	49 324 492	36 200 730
<i>Dont</i>		
<i>Fonctionnement CFA</i>		
<i>Investissement OF</i>		
Reversements		
Report en fonds dédiés formation		
Autres charges formation	2 269	471
CHARGES DE FORMATION	49 326 761	36 201 201
Total I - Résultat de formation	(10 390 152)	2 703 822

	Exercice 2025	Exercice 2024
Subventions de fonctionnement	71 515	63 740
Transferts de charges		
Reprises sur provisions pour risque et charges	6 446	
Utilisation des fonds dédiés	132 661	200 295
Autres produits	14 222	19 380
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	224 844	283 415
Achats et autres charges externes	1 010 111	944 230
Impôts, taxes et versements assimilés	16 832	12 805
Charges de personnel	1 620 251	1 545 639
Dotations aux amortissements et aux provisions	83 498	60 384
Reports en fonds dédiés	98 939	132 661
Autres charges	3	21
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 829 634	2 695 741
Total II - Résultat de fonctionnement	(2 604 790)	(2 412 326)
Total III - Résultat de l'activité (I + II)	(12 994 942)	291 497
Produits financiers	6 454	29 540
Charges financières	11	11
Total IV - Résultat financier	6 443	29 529
Produits exceptionnels		334
Charges exceptionnelles		34 444
Total V - Résultat exceptionnel		(34 110)
Impôts sur les bénéfices (VI)	1 549	7 090
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (III + IV + V - VI)	(12 990 048)	279 826

TABLEAU DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION PDC

Tableau de suivi du restant à financer par millésime		Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	443 603	1 267 917	14 190 155		15 901 675
B	Engagements et compléments				52 849 849	52 849 849
C=A+B	Total I	443 603	1 267 917	14 190 155	52 849 849	68 751 524
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	151 641	367 346	9 535 181	29 980 642	40 034 809
E	Annulations de l'exercice N	291 962	12 895	688 643		993 500
F=D+E	Total II	443 603	380 241	10 223 824	29 980 642	41 028 310
G=C-F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice N	0	887 676	3 966 331	22 869 207	27 723 214

Tableau de suivi des engagements de financement de formation PDC

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	123 962	199 088	8 527 437		8 850 488
I	Engagements bruts de financement de formation de l'Exercice N				52 849 849	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				10,63%	
K+IxJ	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N				5 615 404	
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice				29 980 642	29 980 642
L	Extourne charges à payer pour engagements de financement de formation	123 962	199 088	8 527 437		8 850 488
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	0	393 533	1 301 177	17 253 803	18 948 513
N=H-L+M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	0	393 533	1 301 177	17 253 803	18 948 513
Echéance à moins d'un an						
Echéance à plus d'un an						



Bilan, Compte de Résultat et EFF Section Versements Volontaires

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025
VERSEMENTS VOLONTAIRES
avant affectation du résultat (en EUROS)

ACTIF	31.12.2025			31.12.2024	PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
	Brut	Amort & pro	Net				
ACTIF IMMOBLISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Réserves		
Immobilisations corporelles					Report à nouveau	3 440 998	2 548 476
Immobilisations financières					Excédent ou déficit	3 484 673	892 522
					Total des fonds propres (I)	6 925 671	3 440 998
					FONDS DEDIES (II)	188 002	422 524
Compte de liaison investissements	55 020		55 020	79 827	PROVISIONS		
					Provisions pour risques	291 915	2 270 376
					Provisions pour charges		
Total de l'actif immobilisé (I)	55 020		55 020	79 827	Total des provisions (III)	291 915	2 270 376
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
France Compétences					Emprunts et dettes assimilées		
Créances sur autres subventions	3 158 029		3 158 029	9 151 500	France Compétences		
Adhérents et comptes rattachés				6 366	Charges à payer pour EFF	6 413 521	19 609 436
Autres créances	1 071 425		1 071 425	3 132 709	Dettes fournisseurs	924	
Charges constatées d'avance					Dettes fiscales et sociales		
Valeurs mobilières de placement					Autres dettes	18 352 214	16 629 178
Disponibilités	34 386 732		34 386 732	40 671 634	Produits constatés d'avance	6 675 475	10 317 325
Comptes de liaison					Comptes de liaison		
- Moyens commun					- Moyens commun	91 947	126 194
- Entre dispositifs	331 794		331 794	559 982	- Entre dispositifs	63 331	785 988
Total de l'actif circulant (II)	38 947 980		38 947 980	53 522 192	Total des dettes (IV)	31 597 413	47 468 121
TOTAL ACTIF (I + II)	39 003 000		39 003 000	53 602 019	TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	39 003 000	53 602 019

	Exercice 2025	Exercice 2024
Concours de France Compétences - au titre des collectes légales - au titre de la péréquation		
Contributions supplémentaires	5 095 728	8 314 721
Subventions	(657 204)	(6 256 320)
<i>Aides de l'Etat</i>	(699 863)	(6 392 671)
<i>Aides des régions et autres collectivités locales</i>	91 491	116 351
<i>Aides du Fonds social européen (FSE)</i>		
<i>Appels à Projets</i>		
<i>Part du FPSPP</i>		
<i>Part du FSE</i>		
<i>Péréquation</i>		
<i>Autres Aides</i>	(48 832)	20 000
Utilisations des fonds dédiés	382 853	4 170 048
Autres produits de formation	2 273 439	340
PRODUITS DE FORMATION	7 094 817	6 228 789
Charges de formation	2 354 458	2 065 158
<i>Dont</i>		
<i>Fonctionnement CFA</i>		
<i>Investissement OF</i>		
Reversements		
Report en fonds dédiés formation	173 954	382 853
Autres charges formation	291 918	2 270 576
CHARGES DE FORMATION	2 820 329	4 718 587
Total I - Résultat de formation	4 274 487	1 510 201

	Exercice 2025	Exercice 2024
Subventions de fonctionnement	89 618	(199 262)
Transferts de charges		
Reprises sur provisions pour risque et charges	1 847	
Utilisation des fonds dédiés	77 685	432 866
Autres produits	2 650	5 553
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	171 800	239 157
Achats et autres charges externes	606 449	292 563
Impôts, taxes et versements assimilés	3 136	3 669
Charges de personnel	304 877	444 893
Dotations aux amortissements et aux provisions	15 557	17 303
Reports en fonds dédiés	32 482	77 685
Autres charges	0	6
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	962 502	836 119
Total II - Résultat de fonctionnement	(790 702)	(596 962)
Total III - Résultat de l'activité (I + II)	3 483 785	913 239
Produits financiers	1 172	7 751
Charges financières	2	3
Total IV - Résultat financier	1 169	7 748
Produits exceptionnels		96
Charges exceptionnelles		26 701
Total V - Résultat exceptionnel		(26 605)
Impôts sur les bénéfices (VI)	281	1 860
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (III + IV + V - VI)	3 484 673	892 522

TABLEAU DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION VV						
Tableau de suivi du restant à financer par millésime		Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	2 080 450	2 124 190	12 527 024		16 731 664
B	Engagements et compléments				7 522 713	7 522 713
C=A+B	Total I	2 080 450	2 124 190	12 527 024	7 522 713	24 254 377
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	84 321	625 321	9 633 281	4 007 410	14 350 332
E	Annulations de l'exercice N	1 996 129	1 055 257	1 348 536		4 399 922
F=D+E	Total II	2 080 450	1 680 578	10 981 817	4 007 410	18 750 254
G=C-F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice N	0	443 612	1 545 208	3 515 303	5 504 123
Tableau de suivi des engagements de financement de formation VV						
Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	2 080 450	2 124 190	12 527 024		16 731 664
I	Engagements bruts de financement de formation de l'Exercice N				7 522 713	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				0	
K+IxJ	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N				0	
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice				4 007 410	4 007 410
L	Extourne charges à payer pour engagements de financement de formation	2 080 450	2 124 190	12 527 024		16 731 664
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	0	443 612	1 545 208	3 515 303	5 504 123
N=H-L+M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	0	443 612	1 545 208	3 515 303	5 504 123
Echéance à moins d'un an						
Échéance à plus d'un an						



Bilan, Compte de Résultat et EFF Section Conventiennelle

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025
SECTION CONVENTIONNELLE
avant affectation du résultat (en EUROS)

ACTIF	31.12.2025			31.12.2024	PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
	Brut	Amort & pro	Net				
ACTIF IMMOBLISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Réserves		
Immobilisations corporelles					Report à nouveau	17 489 539	15 287 466
Immobilisations financières					Excédent ou déficit	1 778 107	2 202 073
					Total des fonds propres (I)	19 267 646	17 489 539
					FONDS DEEDIES (II)		
Compte de liaison investissements	46 347		46 347	41 024	PROVISIONS		
					Provisions pour risques		
					Provisions pour charges		
Total de l'actif immobilisé (I)	46 347		46 347	41 024	Total des provisions (III)		
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
France Compétences				3 102	Emprunts et dettes assimilées		
Créances sur autres subventions					France Compétences		
Adhérents et comptes rattachés	6 071 122		6 071 122	5 104 805	Charges à payer pour EFF	1 847 244	1 489 209
Autres créances	434 494		434 494	372 388	Dettes fournisseurs	229 594	43 036
Charges constatées d'avance					Dettes fiscales et sociales	1 010 052	848 125
Valeurs mobilières de placement					Autres dettes		
Disponibilités	15 978 707		15 978 707	14 494 521	Produits constatés d'avance		
Comptes de liaison					Comptes de liaison		
- Moyens commun					- Moyens commun	77 452	64 852
- Entre dispositifs	43 837		43 837	24 824	- Entre dispositifs	142 518	105 903
Total de l'actif circulant (II)	22 528 160		22 528 160	19 999 640	Total des dettes (IV)	3 306 860	2 551 124
TOTAL ACTIF (I + II)	22 574 506		22 574 506	20 040 663	TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	22 574 506	20 040 663

La répartition par branche des fonds propres est la suivante :

	Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros)	Commerce de détail alimentaire non spécialisé	Métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé	Optique-lunetterie de détail	Autres	Total
Solde au 31/12/2025	1 194 330	17 706 022		97 557	269 737	19 267 646

	Exercice 2025	Exercice 2024
Concours de France Compétences - au titre des collectes légales - au titre de la péréquation		
Contributions supplémentaires	5 853 119	5 095 627
Subventions		3 102
<i>Aides de l'Etat</i>		<i>3 102</i>
<i>Aides des régions et autres collectivités locales</i>		
<i>Aides du Fonds social européen (FSE)</i>		
<i>Appels à Projets</i>		
<i>Part du FPSPP</i>		
<i>Part du FSE</i>		
<i>Péréquation</i>		
<i>Autres Aides</i>		
Utilisations des fonds dédiés		8 296
Autres produits de formation	1	2
PRODUITS DE FORMATION	5 853 120	5 107 025
Charges de formation	3 314 917	2 326 368
<i>Dont</i>		
<i>Fonctionnement CFA</i>		
<i>Investissement OF</i>		
Reversements		
Report en fonds dédiés formation		
Autres charges formation	297 880	222 009
CHARGES DE FORMATION	3 612 797	2 548 377
Total I - Résultat de formation	2 240 324	2 558 648

	Exercice 2025	Exercice 2024
Subventions de fonctionnement	10 910	9 504
Transferts de charges		
Reprises sur provisions pour risque et charges	949	
Utilisation des fonds dédiés	19 535	30 031
Autres produits	2 232	2 854
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	33 626	42 389
Achats et autres charges externes	211 029	139 045
Impôts, taxes et versements assimilés	2 642	1 886
Charges de personnel	254 288	227 606
Dotations aux amortissements et aux provisions	13 104	8 892
Reports en fonds dédiés	15 528	19 535
Autres charges	0	3
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	496 592	396 967
Total II - Résultat de fonctionnement	(462 965)	(354 578)
Total III - Résultat de l'activité (I + II)	1 777 358	2 204 070
Produits financiers	987	3 983
Charges financières	2	2
Total IV - Résultat financier	985	3 982
Produits exceptionnels		49
Charges exceptionnelles		5 072
Total V - Résultat exceptionnel		(5 023)
Impôts sur les bénéfices (VI)	237	956
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (III + IV + V - VI)	1 778 107	2 202 073

TABLEAU DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION CONV						
Tableau de suivi du restant à financer par millésime		Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
A	Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	23 371	80 578	963 915		1 067 864
B	Engagements et compléments				3 594 324	3 594 324
C=A+B	Total I	23 371	80 578	963 915	3 594 324	4 662 188
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	9 082	17 631	650 876	2 398 940	3 076 529
E	Annulations de l'exercice N	14 289	460	26 797		41 546
F=D+E	Total II	23 371	18 091	677 673	2 398 940	3 118 075
G=C-F	Montant restant à financer à la clôture de l'exercice N	0	62 487	286 242	1 195 384	1 544 113
Tableau de suivi des engagements de financement de formation CONV						
Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime		Exercice N-3 et antérieurs	Exercice N-2	Exercice N-1	Exercice N	Total
H	Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	23 371	80 578	963 915		1 067 864
I	Engagements bruts de financement de formation de l'Exercice N				3 594 324	
J	Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				0,00%	
K+IxJ	Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N				0	
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice				2 398 940	2 398 940
L	Extourne charges à payer pour engagements de financement de formation	23 371	80 578	963 915		1 067 864
M	Charges à payer pour engagements de financement de formation	0	62 487	281 627	1 195 384	1 539 499
N=H-L+M	Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	0	62 487	281 627	1 195 384	1 539 499
Echéance à moins d'un an						
Échéance à plus d'un an						



Bilan

Moyens communs

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025
Moyens communs
avant affectation du résultat (en EUROS)

ACTIF	31.12.2025			31.12.2024	PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
	Brut	Amort & pro	Net				
ACTIF IMMOBLISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	3 644 092	1 433 979	2 210 113	1 830 973	Réserves		
Immobilisations corporelles	5 724 981	2 386 126	3 338 854	3 758 466	Report à nouveau		
Immobilisations financières	664 138		664 138	659 141	Excédent ou déficit		
					Total des fonds propres (I)		
					FONDS DEDIES (II)	2 081 620	2 975 535
Compte de liaison investissements	(10 033 211)	(3 820 105)	(6 213 105)	(6 248 580)	PROVISIONS		
					Provisions pour risques	1 585 533	1 144 579
					Provisions pour charges	827 126	719 719
Total de l'actif immobilisé (I)					Total des provisions (III)	2 412 659	1 864 298
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
France Compétences					Emprunts et dettes assimilées		
Créances sur autres subventions	2 322 895		2 322 895	3 331 105	France Compétences		
Adhérents et comptes rattachés	8 200		8 200		Charges à payer pour EFF		
Autres créances	1 748 354		1 748 354	2 216 773	Dettes fournisseurs	4 403 364	3 825 502
Charges constatées d'avance	1 183 196		1 183 196	1 335 448	Dettes fiscales et sociales	6 153 866	7 204 148
Valeurs mobilières de placement					Autres dettes	75 802	202 710
Disponibilités	631 537		631 537	772 882	Produits constatés d'avance	584 210	689 190
Comptes de liaison					Comptes de liaison		
- Moyens commun	10 383 055		10 383 055	9 878 058	- Moyens commun		
- Entre dispositifs	8 542 929		8 542 929	6 480 323	- Entre dispositifs	9 108 645	7 253 205
Total de l'actif circulant (II)	24 820 166		24 820 166	24 014 587	Total des dettes (IV)	20 325 887	19 174 754
TOTAL ACTIF (I + II)	24 820 166		24 820 166	24 014 587	TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	24 820 166	24 014 587

L'OPCOMMERCE**Siège social : 251 BOULEVARD PEREIRE****75017 PARIS 17**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES FONCTIONS EXERCEES PAR LES ADMINISTRATEURS AUPRES
D'UN ETABLISSEMENT DE CREDIT, D'UNE SOCIETE DE FINANCEMENT OU D'UN ORGANISME PRESTATAIRE DE
FORMATION**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2025**

Aux membres du Conseil d'Administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, et en application des articles L.6332-2-1 et R6332-12 du Code du travail, nous vous présentons notre rapport portant à votre connaissance le ou les éventuels administrateurs qui exerceraient également des fonctions auprès d'un établissement de crédit, d'une société de financement ou d'un organisme prestataire de formation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres cumuls, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les cas de cumuls de fonctions visés par les textes, sans avoir à nous prononcer sur leur bien-fondé.

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis, sur la base des déclarations sur l'honneur recueillies par l'OPCOMMERCE auprès de ses administrateurs des cas de cumul de mandats d'administrateurs suivants :

- Olivier Mugnier, administrateur auprès de l'établissement de crédit IDES pour lequel il n'y a eu aucune convention conclue sur la période.



- Hélène Cledat, administratrice auprès de l'organisme de formation Centre Inffo, organisme de formation pour lequel L'Opcommerce a pris en charge des actions de formation au cours du présent exercice pour un montant réglé de 50 160,34 euros.
- Laurence Leray, directrice du Campus Casino, organisme de formation pour lequel L'Opcommerce a pris en charge des actions de formation au cours du présent exercice pour un montant réglé de 205 225,94 euros.
- Anna Seror, directrice talent, culture et transformation du CFA METRO, organisme pour lequel L'Opcommerce a pris en charge des actions de formation au cours du présent exercice pour un montant réglé de 96 041,17 euros.

Fait à ORLEANS, le 29 Juin 2026

Le Commissaire aux comptes

ORCOM AUDIT

Thibaut CLOSSET

Associé

A blue ink signature of Thibaut CLOSSET, featuring a stylized, overlapping 'T' and 'C'.

Aurélien PINSARD

Associé technique

A blue ink signature of Aurélien PINSARD, featuring a stylized, overlapping 'A' and 'P'.

L'OPCOMMERCE

**Siège social : 251 BOULEVARD PEREIRE
75017 PARIS 17**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2025**

Aux membres du Conseil d'Administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Conventions de délégation de la collecte de la cotisation conventionnelle relative au dialogue social de branche**Convention avec l'Association Paritaire de Gestion de l'Import-Export (APGIE)**

- Nature et objet : Collecte de la contribution conventionnelle relative au dialogue social de la branche de l'import-export.
- Personne concernée : Madame Virginie Arnoult Juvet, administratrice de l'Opcommerce et présidente de l'APGIE (Association Paritaire de Gestion de l'Import-Export) et Monsieur Arnaud Marchat, administrateur de l'Opcommerce et administrateur de l'APGIE (Association Paritaire de Gestion de l'Import-Export).
- Modalités : L'Opcommerce a comptabilisé dans ses produits de l'exercice 21 353 euros au titre des frais de gestion.

Convention avec l'Association de Gestion du Paritarisme dans les commerces et services de l'Audiovisuel, de l'Electronique et de l'Equipement Ménager (AGPEMA)

- Nature et objet : Collecte de la contribution conventionnelle relative au dialogue social de la branche des Commerces et Services de l'Audiovisuel, de l'Electronique et de l'Equipement ménager.
- Personnes concernées : Monsieur Jean-Charles Vogley administrateur de L'Opcommerce et trésorier de l'AGPEMA.
- Modalités : L'Opcommerce a comptabilisé dans ses produits de l'exercice 21 335 euros au titre des frais de gestion.

Convention avec l'Association Paritaire Horlogerie Bijouterie (APHB)

- Nature et objet : Collecte de la contribution conventionnelle relative au dialogue social de la branche Horlogerie-Bijouterie.
- Personne concernée : Madame Judith Donnedieu, administratrice de L'Opcommerce et trésorière de l'Association Paritaire Horlogerie Bijouterie (APHB).
- Modalités : L'Opcommerce a comptabilisé dans ses produits de l'exercice 10 262 euros au titre des frais de gestion.



Convention avec l'Association Paritaire pour le Développement du Dialogue Social dans la branche du commerce de détail alimentaire non spécialisé (APDDS)

- Nature et objet : Collecte de la contribution conventionnelle relative au dialogue social de la branche du Commerce de Détail Alimentaire non spécialisé.
- Personne concernée : Madame Virginie Grimault, administratrice de L'Opcommerce et administratrice de l'Association APDDS.
- Modalités : L'Opcommerce a comptabilisé dans ses produits de l'exercice 47 304 euros au titre des frais de gestion.

Convention avec l'Association de Gestion du Paritarisme dans le Négoce de l'Ameublement (AGPNA)

- Nature et objet : Collecte de la contribution conventionnelle relative au dialogue social de la branche du Négoce de l'ameublement.
- Personne concernée : Monsieur Pascal Jacquemain, administrateur de L'Opcommerce et président de l'Association de Gestion du Paritarisme dans le Négoce de l'Ameublement (AGPNA). Monsieur Jean-Charles Vogley administrateur de L'Opcommerce et trésorier de l'Association de Gestion du Paritarisme dans le Négoce de l'Ameublement (AGPNA).
- Modalités : L'Opcommerce a comptabilisé dans ses produits de l'exercice 28 635 euros au titre des frais de gestion.

Convention avec l'Association paritaire de gestion du commerce à distance (AGP)

- Nature et objet : Collecte de la contribution conventionnelle relative au dialogue social de la branche du Commerce à distance.
- Personne concernée : Monsieur Alexandre Romi administrateur de L'Opcommerce et président de l'Association paritaire de gestion du commerce à distance.
- Modalités : L'Opcommerce a comptabilisé dans ses produits de l'exercice 25 886 euros au titre des frais de gestion.

Convention avec l'Association Paritaire des Partenaires des Professions de la Photographie pour l'Aide à la Négociation (A4PAN)

- Nature et objet : Collecte de la contribution conventionnelle relative au dialogue social de la branche de la Photographie.
- Personne concernée : Monsieur Philippe Paillat administrateur de L'Opcommerce et vice-secrétaire de l'Association paritaire Photographie (A4PAN).
- Modalités : L'Opcommerce a comptabilisé dans ses produits de l'exercice 7 746 euros au titre des frais de gestion.



Convention avec l'Association de développement du dialogue social (A.D.D.S)

- Nature et objet : Collecte de la contribution conventionnelle relative au dialogue social de la branche du Commerce de Détail Alimentaire spécialisé.
- Personne concernée : Mirela COADOU, administratrice de l'Opcommerce et Présidente de l'association A.D.D.S
- Modalités : L'Opcommerce a comptabilisé dans ses produits de l'exercice 15 794 euros au titre des frais de gestion.

Conventions de subvention pour la promotion des métiers et de l'observatoire**Convention conclue en date du 23 juin 2025 avec l'Association Horizons Prospective et Métiers du Commerce (OPMQ)**

- Nature et objet : La convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles l'Opcommerce apporte son soutien financier aux travaux et études de l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications de la branche du commerce de détail et de gros à prépondérance alimentaire. Il est entendu par « travaux et études » au sens de l'article R.6332-17, II 3° du Code du travail, les études et de travaux commandés par la CPNE destinés à mesurer l'évolution quantitative et qualitative des emplois et qualifications.
- Personne concernée :
 - Monsieur Renaud Giroudet administrateur de L'Opcommerce et administrateur de l'Association Horizons prospective et métiers du commerce.
 - Monsieur Arnaud Marchat administrateur de L'Opcommerce et administrateur de l'Association Horizons prospective et métiers du commerce.
- Modalités : L'Opcommerce s'engage à verser une « subvention » d'un montant de 409 788 euros net de TVA dans la limite du bilan transmis.

Convention conclue en date du 30 avril 2025 avec l'Association Horizons Prospective et Métiers du Commerce (OPMQ)

- Nature et objet : La convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles L'Opcommerce apporte son soutien financier aux projets de promotion des métiers réalisés dans la branche du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.
- Personne concernée :
 - Monsieur Renaud Giroudet administrateur de L'Opcommerce et administrateur de l'Association Horizons prospective et métiers du commerce.
 - Monsieur Arnaud Marchat administrateur de L'Opcommerce et administrateur de l'Association Horizons prospective et métiers du commerce.



- Modalités : L'Opcommerce s'engage à verser une « subvention » d'un montant de 224 894 euros net de TVA dans la limite du bilan transmis.

Convention conclue en date du 19 juin 2025 avec l'Association Paritaire des Partenaires des Professions de la Photographie pour l'Aide à la Négociation (A4PAN)

- Nature et objet : La convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles L'Opcommerce apporte son soutien financier aux projets de promotion des métiers réalisés dans la branche du commerce de la Photographie
- Personne concernée : Monsieur Philippe Paillat administrateur de L'Opcommerce et Vice-Secrétaire de l'Association paritaire Photographie (A4PAN).
- Modalités : L'Opcommerce s'engage à verser une « subvention » d'un montant de 17 390 euros net de TVA dans la limite du bilan transmis.

Convention conclue en date du 4 avril 2025 avec l'Association de développement du dialogue social (A.D.D.S)

- Nature et objet : La convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles L'Opcommerce apporte son soutien financier aux projets de promotion des métiers réalisés dans la branche du commerce de détail alimentaire spécialisé
- Personne concernée : Madame Mirela COADOU administratrice de L'Opcommerce et Présidente de l'association A.D.D.S
- Modalités : L'Opcommerce s'engage à verser une « subvention » d'un montant de 29 093 euros net de TVA dans la limite du bilan transmis.

Fait à ORLEANS, le 29 Juin 2026

Le Commissaire aux comptes

ORCOM AUDIT

Thibaut CLOSSET

Associé

Aurélien PINSARD

Associée technique